BULLETIN D'INSCRIPTION

ARCHIPEL DES AÇORES
Combiné ARCHIPEL DES AÇORES - Hôtels 4 et 5*NL
8 Jours / 7 nuits
Du 11 au 18 octobre 2024

Contact : **Maria de GABRIEL**
Mail : maria@taovoyages.com - Tel : 06 09 12 60 66

SASU au capital de 8 000 euros R.C. S ANNECY : 825 02 983 – SIRET 825 021 983 000 28- Code APE – 7911Z Immatriculation : Atout France IM 07417006
Siège social Tao Voyages : 8 Route de Champriand 74230 Thônes – Bureau Ile de France : 23 Rue Yves Léger 94600 Choisy le Roi

Référence du Voyage : **GT2439**
Inscription à nous retourner complétée et signée, avec règlement et copie des passeports ou CNI, par mail ou à l'adresse suivante : Tao Voyages - 23 Rue Yves Léger, 94600 Choisy le Roi,

NOM / Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Tél. portable E-mail

Personnes participant au voyage (copie des passeports ou CNI à nous transmettre obligatoirement)	
NOM	Prénom
NOM	Prénom

Les noms et prénoms indiqués seront ceux utilisés pour l'émission des billets d'avion. Les orthographes devront être conformes à vos documents d'identité valides avec lesquels vous voyagerez. Pour les femmes mariées, privilégiez le nom de jeune fille figurant sur la bande magnétique, ce qui facilite le contrôle aux douanes.

VOTRE LOGEMENT* ☐ Double (grand lit) ☐ Twin (2 lits simple) ☐ Individuelle *(à cocher)
Chambre standard vue jardin

DÉTAIL DES PRIX & CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Prestations	Prix	Nb Pers.	Total
Prix du forfait TTC par personne **Base 15/19 personnes** (inclus : 105€ de taxes aéroport, à ce jour)	**2 690 €**		0
Supplément chambre Single (nombre limité, sous réserve de disponibilité)	**790 €**		0
Assurance annulation, bagages, rapatriement incluse	**TOTAL**		0
Départ garanti base 15 personnes minimum.	1er Acompte 30 % (à la réservation)		0
	Solde 45 jours avant départ		0

MODE RÈGLEMENT* ☐ CB ☐ Virement ☐ Chèques *(à cocher)

Les chèques sont à émettre à l'ordre de Tao Voyages. Aucun chèque ne sera accepté à moins de 45 jours du départ. Pour tout règlement CB, nous vous enverrons un lien qui vous permettra d'effectuer le règlement via une plateforme sécurisée. Pour les virements bancaires, merci indiquer la référence du voyage ainsi que votre nom.

Code Banque	Code Agence	N° de Compte	Clé RIB	Domiciliation
30003	01046	00020040059	08	74960 MEYTHET

IBAN : **FR76 3000 3010 4600 0200 4005 908** BIC : **SOGEFRPP** Titulaire du compte : TAO VOYAGES SAS Banque SG

FORMALITÉS DOUANIÈRES & SANITAIRES **(à ce jour et pour les ressortissants français) : passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité.** Autres nationalités : se renseigner auprès du consulat ou de l'ambassade du Portugal.
Condition sanitaire Covid (à ce jour) : toutes les restrictions sanitaires ont été levées.

Pour tout dossier incomplet ou illisible, Tao Voyage se réserve le droit de ne pas traiter votre demande. **Je déclare avoir pris connaissance du programme, des conditions particulières et générales de ventes envoyés avec ce bulletin d'inscription et accepte expressément le contenu.**

Fait à , le

Signature avec mention « ***Lu et Approuvé*** »

Conditions Générales et particulières de Vente TAO VOYAGES

Conformément à l'article R.211-12 du code du tourisme, les brochures et les contrats de voyages proposés par les agents de voyages à leur clientèle doivent comporter les conditions générales et particulières de vente. Les conditions générales issues des articles R.211-3 à R.211-13 sont disponibles sur demande.

1- CONDITION TARIFAIRE
Toute inscription, pour être confirmée doit être accompagnée d'un acompte dont le montant figure sur le contrat de vente, ainsi que le montant de la prime d'assurance annulation / bagages si elle a été souscrite.
Le solde du voyage doit être versé au plus tard 30 jours avant le départ pour les voyages comportant un parcours en avion ou en bateau et en autocar.
En cas d'inscription tardive, moins de 30 jours avant la date de départ, le règlement intégral du prix est exigé lors de l'inscription.
Nos prix peuvent varier à la hausse comme à la baisse en fonction de 3 facteurs majeurs que sont les taxes aériennes (jusqu'au jour du départ), le cout du carburant et le taux de change.

2- CHOIX DES CHAMBRES
Lors de l'inscription, vous devez préciser le type de chambre que vous désirez occuper:
-chambres à partager : chambre double (1 grand lit), chambre twin (2 lits jumeaux), chambre triple
-chambres individuelles : moyennant le supplément tarifaire mentionné pour chaque voyage.
A savoir :
-Les chambres individuelles sont peu nombreuses et ne sont pas, généralement les mieux situées et les plus confortables.
-Les chambres triples sont assez souvent des chambres doubles auxquelles sont ajoutées un lit d'appoint ou un canapé-lit et aucune réduction tarifaire n'est accordée.
-En cas d'impossibilité de notre part à trouver quelqu'un qui pourrait partager la chambre avec vous, nous vous demanderions d'acquitter le supplément pour être en chambre individuelle. Compte tenu des annulations de dernière minute toujours possibles, ce supplément peut vous être demandé jusqu'au moment du départ.

3- MODIFICATION DE L'INFORMATION PRÉALABLE
Des éléments nouveaux peuvent intervenir entre la rédaction des programmes et le départ des voyages pouvant nous amener à des modifications dans le but d'assurer à nos clients le meilleur service possible. En cas de nécessité nous nous réservons le droit de modifier les horaires, les itinéraires, l'ordre des excursions, de remplacer un hôtel par un établissement équivalent…
En cas de panne, d'accident, d'embouteillage, de retard dus aux difficultés de circulation, nos conducteurs feront le maximum pour éviter les perturbations dans le déroulement du programme. S'ils étaient amenés à modifier celui-ci, les clients ne pourraient prétendre comme seule indemnité qu'au remboursement des services payants prévus initialement et dont ils ont été privés.

4- DÉPARTS
Les départs nécessitent pour être assurés un certain nombre de participants variable selon la destination. Dans le cas d'un nombre insuffisant de participants, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le voyage. Dans ce cas, le voyageur sera averti au moins 21 jours à l'avance. Si le voyageur ne peut se reporter sur un autre voyage les sommes versées lui seront remboursées immédiatement et sans pénalité de part et d'autre.
D'autre part, si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure ou pour des raisons tenant à la sécurité des voyageurs, le client ne pourra prétendre à aucune indemnité.

5- RESPONSABILITÉ
L'organisateur est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent contrat et est tenu d'apporter de l'aide au voyageur en difficulté. En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit et du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant des conventions internationales selon l'article L.211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.
L'organisateur ne peut être tenu responsable des cas de force majeure en général et en particulier des faits de grève.

6- TRANSPORT AÉRIEN
Le programme est établi sur des vols spéciaux. Les horaires seront communiqués dès qu'ils seront connus.
Les modifications d'horaires imposés par le trafic aérien sont possibles et ne peuvent entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit. Ainsi, si en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes la première et / ou la dernière journée se trouvent écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu.
Conformément aux conventions internationales, les correspondances ne sont pas garanties. Aucune indemnisation ne pourra être accordée.

7- FORMALITÉS DOUANIÈRES ET SANITAIRE
Il est de la responsabilité du client de s'informer des formalités de police et sanitaires nécessaires à l'entrée de chaque pays. Les formalités douanières sont mentionnées sur le contrat de vente. Elles concernent les ressortissants français. Les ressortissants étrangers doivent se signaler comme tels lors de l'inscription. Ils doivent se conformer à la législation du pays d'origine et à celle du pays visité. Ils doivent se renseigner directement auprès des consulats ou ambassades des pays traversés. Les enfants devront être munis d'un passeport individuel (si le passeport est nécessaire) même s'ils voyagent avec leurs parents.
TAO VOYAGES ne peut être tenu responsable dans le cas où le client ne serait pas en règle.

8 -DONNÉES PERSONNELLES
La collecte des données à caractère personnel, dans le respect de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, permet d'assurer l'exécution du contrat. Les données personnelles peuvent également être utilisées en vue d'assurer le suivi de la relation clientèle, recueillir votre avis sur les prestations après votre retour de voyages, réaliser des opérations de prospection commerciale (exclusivement pour des produits analogues), réaliser des analyses et statistiques internes. Les données pourront être transmises par l'agence à un sous-traitant, exclusivement pour la réalisation des opérations techniques destinées aux finalités énoncées ci-dessus. Les données collectées ne sont en aucun cas transmises à des tiers, sans votre accord exprès et préalable. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant auprès de l'agence.

9- ANNULATION
Absence de droit de rétraction – Conformément à l'article L221-28 du code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétraction. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :
Annulation les jours ouvrables du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00
Tout voyageur qui annule son voyage est soumis aux frais d'annulation suivants :
-Plus de 95 jours avant le départ : 190 € par pers. (Frais de dossier non remboursable par l'assurance)
- De 94 à 60 jours avant le départ : 40 % du prix du voyage
- De 59 à 30 jours avant le départ : 60 % du prix du voyage
- De 29 à 21 jours avant le départ : 90 % du prix total du voyage
- Moins de 21 Jours avant le départ : 100% du prix du voyage
Tout billet émis n'est ni modifiable ni remboursable. De ce fait des frais de 100% du montant du billet d'avion (surcharge carburant incluse) seront retenus en plus des frais de dossier de 50 € par personne. La prime d'assurance n'est jamais remboursée : Montant de la prime assurance : 53€ (forfait inférieur à 2 500 €) ou 77€ (forfait supérieur à 2 500 €).

10- CESSION DE CONTRAT
Elle est libre et sans frais jusqu'à 61 jours maximum avant le départ. L'agence devra être informée des coordonnées du remplaçant qui aura accepté les conditions de vente.
Le changement de nom d'un ou plusieurs passagers entraîne obligatoirement les frais suivants, à la charge du client soit 50 € de frais de dossier, le prix TTC du billet d'avion ou de bateau si celui-ci a été émis et tout autre frais lié à la cession.

11- LA VÉRITÉ DES PRIX
Tous les tarifs mentionnés dans la brochure ont été établis en fonction des conditions économiques au 27/12/2023. Toutes modifications de ces conditions et notamment une fluctuation des taux de change, du prix des transports, des taxes locales ou du taux de TVA des pays visités peuvent entraîner un changement de prix dont le client sera immédiatement informé. Aucune modification des tarifs ne pourra intervenir moins de 20 jours avant le départ.

12- ASSURANCES
ASSURANCE ASSISTANCE / RAPATRIEMENT : Pour votre tranquillité, tous nos voyages comprennent une assurance assistance / rapatriement selon convention Assistance remise avec le bulletin d'inscription.
-ASSURANCE Multirisque (ANNULATION / BAGAGES/ INTERRUPTION DE SÉJOUR) : Pour couvrir les frais d'annulation et les vols ou détériorations des bagages, il est possible de souscrire, en option, une assurance annulation / bagages / interruption de séjour selon convention remise avec le bulletin d'inscription.
-ASSURANCE PROTECTION SANITAIRE (en option) : En période de Covid, une protection sanitaire est proposée en option (55 € / personne).

13- APRÈS VENTE
En cas de litige : faire constater sur place le non-respect éventuel des prestations promises afin d'y remédier est la meilleure solution. En cas de réclamations ultérieures, ces dernières doivent nous parvenir dans les 30 jours suivant le retour. Passé ce délai, elles ne pourront être prises en considération. A défaut d'une réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel. Nous ne pouvons en aucun cas être considérés comme responsables des objets oubliés et ne pourront pas systématiquement nous charger de leurs recherches.